



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention inondations

Question au Gouvernement n° 3759

Texte de la question

PRÉVENTION DES INONDATIONS

M. le président. La parole est à Mme Sophie Mette.

Mme Sophie Mette. Monsieur le ministre de l'intérieur, nous avons tous vu les images du passage de la tempête Justine en Nouvelle-Aquitaine. Elles sont impressionnantes, et les dégâts engendrés par les crues sont considérables. Je remercie d'ailleurs M. le Premier ministre et Mme la secrétaire d'État Bérangère Abba, qui se sont rendus sur place.

En Gironde, chez moi, de commune en commune et de réunion de crise en réunion de crise, les efforts déployés sont admirables. Des élus locaux aux sapeurs-pompiers en passant par la gendarmerie, sans oublier le corps préfectoral, chacun se démène aux côtés des habitants et la solidarité joue à plein régime. Je l'ai constaté : l'action menée est formidable.

Permettez-moi de vous remercier, monsieur Darmanin, d'avoir annoncé tout à l'heure la déclaration de l'état de catastrophe naturelle – c'était l'objet de ma première question.

Nous devons maintenant réfléchir à plus long terme. En dépit des efforts inédits, sous la présente législature, pour combattre le dérèglement climatique, celui-ci est une réalité, et les crues sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus fortes. Pour les populations concernées, il faut amplifier l'effort de pédagogie.

En zone inondable rurale, les anciens savent comment affronter ces inondations, comment se mettre à l'abri et mettre à l'abri leurs biens. Ce n'est pas nécessairement le cas des nouveaux arrivants, et leur manque d'information a amplifié les dégâts. Il faut y remédier en travaillant avec les maires, qui œuvrent au plus près des citoyens.

N'est-il pas temps de demander aux communes situées dans des zones inondables, telles que définies par le plan de prévention du risque inondation, d'instaurer une véritable éducation au risque ? Par exemple, il faudrait leur demander d'installer de manière systématique – et ce pourrait même être obligatoire – une signalétique spécifique aux entrées de ville et de village, afin d'alerter et d'informer les populations sur les risques encourus ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur. Madame Mette, comme je l'ai indiqué à votre collègue M. Ardouin, à la demande du Premier ministre et en lien avec le ministère de Mme Pompili, l'état de catastrophe naturelle pourra être déclaré dès vendredi pour un certain nombre de communes, dès lors qu'elles auront déposé un

dossier en ce sens.

J'invite d'ailleurs les élus de Gironde et, de manière plus générale, ceux de l'Ouest dont les territoires ont été touchés par la tempête Justine à déposer ces dossiers – les services préfectoraux se tiennent à votre disposition. Cela permettra le déclenchement très rapide de l'état de catastrophe naturelle : nous y sommes très attachés.

Je souhaite à mon tour souligner l'aide apportée par les élus locaux, le corps préfectoral et l'ensemble des agents de l'État et des collectivités locales. Votre question concerne aussi la prévention. Nous menons, Mme la ministre Pompili et moi, un travail en la matière, et nous avons annoncé de nouvelles mesures à Rouen, après le désastreux accident de l'usine Lubrizol. Dès 2022, un système d'information du public par diffusion cellulaire – c'est-à-dire par les téléphones portables – sera notamment disponible, permettant d'envoyer des SMS à toute la population, afin de l'informer,...

M. Loïc Prud'homme. La politique du numéro vert !

M. Gérald Darmanin, ministre . . .en cas de catastrophe – qu'il s'agisse d'intempéries ou d'accidents comme celui de Lubrizol, qui, hélas, se produisent parfois sur le territoire national. C'est très important pour sauver des vies mais aussi des biens, comme vous l'avez dit.

Mme la ministre Pompili a également diligenté une mission d'inspection et une mission de réflexion sur les risques, sur leur prévention, sur l'éducation à ceux-ci et sur la bonne intelligence avec les élus locaux lors du déclenchement des plans qui leur sont consacrés. La télévision, la radio et les SMS, bien sûr, permettront de remplacer, du moins partiellement, les sirènes pour une bonne information des populations. Je sais que nous menons ce travail très important de concert avec la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. - M. Rémy Rebeyrotte applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3759

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 février 2021](#)